



## Révision de la Loi sur les EPF – Formation-Recherche-Innovation

*Débat au Conseil national – 9 juin 2016*

Madame la Présidente,

Monsieur le Président de la Confédération,

Chères et chers collègues,

Je prends la parole pour défendre mes cinq minorités présentes dans ce bloc 2. Il s'agit donc d'être extrêmement bref et clair pour chacune de ces propositions.

Les deux premières minorités concernent le projet 12, à savoir la révision de la loi fédérale sur les EPF, et plus précisément la question des émoluments. Le projet du Conseil fédéral prévoit en effet de permettre des taxes différenciées entre étudiants suisses et étrangers. Cette différenciation, qui n'est jusqu'à présent pas possible dans les EPF, pourrait aller du simple au triple.

Le groupe socialiste se bat depuis des années pour des taxes d'études socialement supportables en Suisse et s'est opposé avec succès à leur doublement dans les EPF. Les taxes d'études ne doivent pas devenir un critère de sélection caché. Ce sont les aptitudes des étudiants (suisse comme étrangers) qui doivent être prises en compte pour leur admission aux EPF, et non la situation financière de l'étudiant ou de sa famille. La formation doit rester un bien public. C'est l'accès aux hautes écoles qui est en jeu.

Vu la faiblesse de notre système de bourses d'études (une catastrophe en comparaison internationale, et que ce Conseil refusera sans doute d'améliorer lors des votes du bloc 3), une augmentation des taxes d'études aurait des conséquences néfastes immédiates.

En ce sens, nous avons déposé deux propositions permettant de cadrer la proposition de différenciation du Conseil fédéral, en s'inspirant de la motion 13.4008 que la CSEC-N avait déposé sur ce sujet il y a quelques années.

- Ma première minorité demande donc que les montants supplémentaires obtenus par une éventuelle hausse des taxes pour les étudiants étrangers servent intégralement à des mesures de soutien aux étudiants défavorisés (notamment via des bourses d'études). La hausse des taxes d'études ne permettrait pas de compenser des manques de moyens publics et ses effets seraient limités sur l'égalité des chances.
- Ma deuxième minorité demande que, pour les étudiants suisses et les étudiants étrangers domiciliés en Suisse, les émoluments ne puissent être augmentés au-delà du renchérissement qu'au moyen d'une décision du Conseil fédéral. Si la loi introduit la possibilité d'émoluments différenciés, il convient de préserver en contrepartie un niveau acceptable pour les taxes d'études des étudiants suisses et des étudiants étrangers domiciliés en Suisse. Pour des augmentations dépassant le renchérissement, il importe de faire revenir la décision au Conseil fédéral.

Je vous remercie d'avance de soutenir ces deux propositions modérées de la révision de la Loi sur les EPF.

J'en viens maintenant aux trois autres minorités présentes dans le projet 4 et qui concernent les objectifs stratégiques du domaine des EPF pour les années 2017 à 2020. Les deux premières propositions (articles 1b et 1c, p. 10 du dépliant en français) traitent de la problématique des fonds tiers dans le budget des Ecoles polytechniques fédérales. La question du financement privé de la recherche et de la formation fait régulièrement débat dans notre pays et plusieurs cas ont fait scandale récemment, notamment aux EPF (contrats de sponsoring problématiques avec Nestlé, Merck Serono ou encore la Fondation Gandur pour l'Art).

Les deux propositions ne remettent pas en cause l'existence de financements privés pour les EPF mais souhaitent cadrer ce phénomène.

- La première minorité demande que les institutions du domaine des EPF assurent la transparence sur les conditions dans lesquelles les financements privés sont réglés. Il ne serait en effet pas acceptable que ce financement privé remette en question l'indépendance et la liberté de la recherche et de l'enseignement, principes fondamentaux de notre système de formation (art. 20 de la Constitution). Il en va également de l'image et de la réputation de nos EPF, de leur crédibilité. La publication de l'essentiel du contenu des contrats relatifs à ces financements privés (dans les limites de la protection des données) semble un élément crucial pour garantir au mieux la transparence de ces fonds de tiers et éviter des abus dans ces contrats (droit de veto sur la nomination de professeurs, droit de regard sur les publications scientifiques,...).
- La deuxième minorité demande quant à elle que les institutions du domaine des EPF s'efforcent de maintenir une part limitée de fonds de tiers dans leur budget, afin de protéger la qualité et l'indépendance de la recherche et de la formation, ainsi que leur financement durable. Il existe en effet un seuil à partir duquel le financement privé pose des problèmes au bon fonctionnement des hautes écoles et à l'indépendance de l'enseignement et de la recherche. Il importe donc de limiter la part de financement privé dans les budgets des EPF. Ces dernières années, la part de fonds de tiers (d'origine totalement privée; sans compter les fonds secondaires, qui représentent près de 20% du budget total) s'est rapprochée des 10% du budget des EPF. La tendance est claire: ces montants privés sont en hausse, alors que les moyens publics pour les EPF n'évoluent pas aussi vite que l'augmentation du nombre d'étudiants. L'enseignement est un bien public et c'est aux pouvoirs publics d'assurer le financement de nos hautes écoles.

Enfin, la cinquième et dernière minorité concerne aussi les objectifs stratégiques assignés aux EPF. La proposition demande que le domaine des EPF communique dans la transparence les mandats accessoires de ses cadres et veille à éviter les conflits d'intérêts. Nous pouvons en effet craindre à juste titre que certains mandats accessoires de cadres, de professeurs ou de membres de la direction des EPF puissent porter préjudice aux EPF quant au temps qui leur est consacré, à la réputation de ces hautes écoles ou aux éventuels conflits d'intérêts. Le Conseil fédéral et le Conseil des EPF ont certainement la volonté d'éviter ces conflits d'intérêts, mais il est important de ne pas reproduire les erreurs du passé et donc d'ancrer cela dans les objectifs stratégiques.